



CULTURE, ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Le Conseiller Culturel Adjoint

Dossier suivi par : Véronique de ROHAN-CHABOT

tél 22 398 12/13

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU CONTRACTANT

20130576

CONVENTION DE PRESTATION N° ICC/VdRC

Compte tenu des orientations de la politique du gouvernement de la République Française et de la réglementation en vigueur, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de Madagascar entend renforcer ses relations avec les acteurs qui œuvrent en faveur du développement de Madagascar. Pour ce faire, il propose de passer avec la Société VizEcho Media, une convention relative à la mise en service des sites internet et d'une formation des responsables de la gestion des sites web des Centre Nationaux de Recherche.

A la demande du Responsable de la Coopération universitaire franco-malgache, qui a décidé de contribuer aux activités sus-citées,

Convention est passée :

entre

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de Madagascar à Antananarivo, représenté par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, M. Philippe GEORGEAIS,

et

M. RAKOTOARIVONY Faly, Directeur Artistique et Technique - VizEcho Media

sont convenus ce qui suit :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500.000 Ariary est accordée à la Société VizEcho Media, pour financer des travaux permettant la finalisation de l'opérationnalisation définitive des sites Internet des huit Centres Nationaux de Recherche (CNR) de Madagascar et celui du FOFIFA (Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural).

Le prestataire gèrera la mise en place de formation et de séquences d'accompagnement des personnes ressource de chaque CNR, en partenariat constant avec les agents du MESupReS.

Article 2 : Il est convenu entre les deux parties que le travail sera rendu et disponible au 04 décembre 2013, délai de rigueur. On entend par *rendu et disponible* le fait que la totalité des sites concernés sont en place, totalement fonctionnels, sur le serveur du MESupReS et accessibles au grand public *via* le site Internet du portail de la recherche à Madagascar [www.recherches.gov.mg/]. Le prestataire devra faire valider en fin de mission le résultat de son travail devant une commission présidée par la DGRP et le DTIC du MESupReS.

Article 3 : Les dépenses sont imputées sur le Projet FSP 2008-023 « Promotion de la Recherche en Partenariat à Madagascar dans le secteur du développement Rural », Composante 3, Programme 209 article de regroupement 03.

Le comptable assignataire de la dépense est le Trésorier auprès de l'Ambassade de France à Madagascar. Les dépenses seront versées sur le compte : VizEcho Media - Compte N° 00009 05600 18854120003 26 BOA MADAGASCAR, Andravoahangy.

Article 4 : Le versement de la subvention se fera en deux parties : une première tranche de 70% dès notification de la présente convention, les 30% restant lorsque que le travail final aura été approuvé par le financeur et les autorités locales (i.e. le MESupReS via la DGRP et la DTIC).

Article 5 : Le bénéficiaire devra fournir des rapports intermédiaires (base mensuelle) pour rendre compte de l'utilisation de l'état d'avancement de l'action décrite dans l'article 1.

Article 6 : Les sommes non justifiées seront remboursées au comptable assignataire avant le 15 décembre 2013. En l'absence de remise d'un compte-rendu d'utilisation ou la non-utilisation ou encore l'utilisation non conforme des fonds, le SCAC exigera le reversement des sommes indûment perçues.

Article 7 – Résiliation : en cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations de compte-rendu et n'ouvre aucun droit à quelque dédommagement que ce soit.

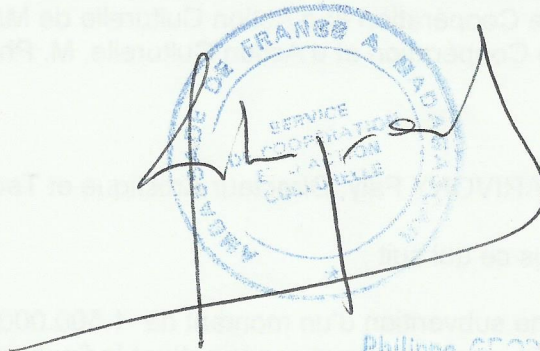
Date de notification :

Le Bénéficiaire

Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

VIZECHOMEDIA
Lot 104, MANJAKARAY
Tél : +221 20 41 25 213 65
+221 20 41 179 79
Site web: www.vizechomedia.com
Email: info@vizechomedia.com

Faly RAOUMBA



PHILIPPE GUYONFAIS